

■ Si vous lisez régulièrement les tracts des différents syndicats au Réseau, il ne vous aura pas échappé que FO 44 et CFDT 44/85 nous ont pris à partie dans 2 récentes parutions. ■ Selon eux, SUD ne servirait à rien, « *dénigrant tous les accords sociaux* » et préférant « *l'agitation et la vocifération* » à la « *discussion* ». Syndrome des élections à La Poste en fin d'année ? ■ Ces 2 syndicats s'érigeant par la même occasion en *Monsieur-Propre-contre-la-précarité-au-travail* pour l'un et en chantres du dialogue social pour les deux. ■ Si à SUD, notre priorité est la défense et l'amélioration des conditions de travail des collègues, nous ne pouvons rester sans réponse devant ces allégations. **Notre droit de réponse :**

Les Chevaliers de la Table Ronde !

C'est l'habit qui semble vouloir revêtir ces 2 syndicats à propos des **17 CDIsations** que promet la DR 44/85 pour les 2 années à venir, en déclarant que « *ces emplois ont été obtenus après d'âpres négociations... ils sont le fruit de la discussion...c'est autour de la table que ces emplois ont été arrachés* ».

→ S'il faut se réjouir de la déprécarisation de ces 17 collègues (des jeunes pour la plupart), il faut bien savoir que **la DR 44/85 n'avait pas d'autres choix que de CDIser des CDD** car :

1) Les recrutements 2018 dans le 44/85 ne seront que de 8 en « *passerelles-courrier* » (collègues du courrier qui viennent travailler au Réseau) pour une bonne cinquantaine de départs/an à la retraite ou en



TPAS. Pour illustrer, il y a eu 60 CDIsation en 2017 dans la DR 13/84.

2) Les recrutements nationaux en 2018 au Réseau ne sont que de 1050 pour 2300 départs (GPEC nationale).

→ **Mais qui peut donc penser qu'il suffirait de « s'asseoir autour d'une table » pour créer 17 emplois de CDI à La Poste par les temps qui courent??** Qu'ils nous donnent la recette ! Il est un poil inconvenant que ces 2 syndicats s'en attribuent le bénéfice...

Et notre petit doigt nous dit que ces 17 CDIsations sur 2 ans dans le 44/85 en appelleront d'autres, au vu des besoins dans les bureaux... FO 44 & CFDT 44/85 s'en approprieront-elles encore la primeur ??

Signatures d'accord : on nous cache tout, on nous dit rien...

Dans la même veine, ces 2 syndicats tartinent sur le fait que SUD ne signe « *aucun accord* » et « *dénigre tous les accords sociaux en en demandant l'application* ».

Rappelons que **nous avons signé le dernier accord local sur la DR 44/85** (c'était l'accord EAR de 2008... rendu caduque par l'application de l'accord Chargés de Clientèle Remplaçants (CCR) signé entre autres par FO et CFDT !!), que nous avons également signé **l'accord COBA de 2014** (qui instaurait la prime bancaire par fonctions), **l'accord Handicap**, **l'accord logement** pour les postier-es...

A **Sud**, si on ne signe pas un accord, c'est que l'on estime qu'il ne va pas assez loin dans son contenu et/ou qu'il entérine des régressions pour nos conditions de travail (comme par exemple **l'accord CCR de 2017** signé entre autres par les mêmes et qui **institutionnalise l'usage des CDD/intérimaires**, on en parle ci-dessous).

→ **A chaque proposition d'accord, nous participons activement aux négociations préalables** en tentant au maximum d'en faire évoluer favorablement le contenu pour les collègues, que ce soit localement ou nationalement. On



peut donc se retrouver avec des accords que l'on ne signe pas, mais qui contiennent des revendications que nous avons porté (exemples : l'autonomie, le droit aux congés et au temps partiels pour les COBA ; les promotions, les compensations des kilomètres, les délais de prévenance et les plannings à 3 mois pour les CC...).

Donc, même si nous n'avons pas signé un accord applicable, nous avons à chaque fois contribué à le faire évoluer (il n'y a pas que la CFDT 44/85 qui soit un syndicat « responsable » comme elle le claironne) et **le contenu de cet accord devient à nos yeux valeur de référence** et doit être appliqué, même si ces accords ne sécurisent jamais les emplois.

Intérimaires/CDD : Dura Lex, Sed Lex...

On le voit partout dans les bureaux, **le nombre d'employé-es précaires (CDD/Intérimaires) explose depuis peu**. La faute à qui ? → Bien sûr, à la direction du Réseau, qui sous couvert de réduction des coûts, y a massivement recours. La précarité rentre par la grande porte, devient la norme, avec tous les problèmes induits pour le fonctionnement des bureaux (le manque de formation, de polyvalence...).

→ Mais la faute aussi aux signataires de **l'accord CCR (Chargés de Clientèle Remplaçants)** de 2017, **accord qui institutionnalise la précarité**, en prévoyant les interventions d'employés précaires pour tous les remplacements de COM moyens ou longs, accroissement d'activité, activité saisonnière, maternité, formations longues...

Ces remplacements représentent au bas mot près de 40 emplois à plein temps dans la DR 44/85, emplois d'ex-EAR ou volants, qui seront désormais tenus par des CDD/intérimaires.

Encore une fois, la responsabilité des signataires de l'accord CCR est immense, quoiqu'en dise la CFDT 44/85 qui déclare dans un tract « travailler régulièrement contre la précarité du travail » À Comprenez qui pourra.

La face cachée de la lune...

Et puis, pour conclure et répondre à FO 44, il faut bien se rappeler **que les 2 accords nationaux qui conditionnent notre quotidien (accords CC de 2016 et CCR de 2017) comprennent des mesures coercitives**. Citons à la louche :

→ **Pour les CC (Chargés de Clientèle)** : L'augmentation des zones de déplacements (notamment en rural), refus du II-3 grade de base, la mise à mort facilitée du samedi libre/2 pour celles & ceux qui en bénéficiait encore, les tours de CA à l'année (congés d'été à poser souvent un an à l'avance)...

→ **Pour les CCR (CC Remplaçants)** : La fin de la prise en compte des temps de déplacements (ex-EAR), l'absence de délais de prévenance, la possibilité d'annualiser le temps de travail, les conditions d'exercice très défavorables pour les CCR nantais (très peu d'indemnités et 23 bureaux ESC/ESCI pour la zone de déplacements)...



Et tout ceci sans aucun frein aux suppressions de postes, au travail en sous-effectif et à la pression commerciale générée par des objectifs souvent énormes.

Alors, posons-nous la question, depuis la signature de ces 2 accords, notre travail quotidien dans les bureaux s'est-il amélioré ??

→ → → → → → → → **FIN DE NOTRE DROIT DE RÉPONSE !!** ← ← ← ← ← ← ←

Quoi qu'il en soit, nous serons toujours à vos côtés pour défendre au mieux vos conditions de travail et faire respecter vos droits, dans l'unité syndicale la + large.

Toute l'équipe Sud vous souhaite un bel été.

